

## L'ACHL, PROCHE DE VOUS !

Quand on évoque l'ACHL on peut penser à une entité lointaine, voire bureaucratique. Cependant, l'Association des Communes du Haut-Lac est tout le contraire. Elle est ancrée au cœur de notre vie régionale, agissant comme un lien solide qui unit nos quatre communes.

Ces communes, qui depuis de nombreuses années, ont choisi de collaborer étroitement, mutualisant leurs ressources et expertises pour le bien-être de tous. Avec le soutien d'un service administratif et financier compétent et efficace, l'association garantit une gestion rigoureuse.

En matière d'éducation, chaque commune possède sa propre école primaire, et c'est la collaboration entre elles qui crée une synergie dynamique, offrant des opportunités d'apprentissage cohérentes et de qualité.

Dans le secteur de la sécurité, elle joue un rôle déterminant. Grâce aux services intercommunaux, nos citoyens peuvent bénéficier d'un environnement sûr, qu'il s'agisse de l'intervention rapide des pompiers, de la surveillance efficace de notre police ou de l'expertise de l'État-major intercommunal de conduite.

**Elle joue activement son rôle d'intégration. À une époque de mobilité accrue, elle s'assure que chacun, indépendamment de son parcours, soit accueilli et intégré. C'est une démarche qui vise à fortifier le tissu social de notre région.**

**En résumé, l'ACHL est plus qu'une association de communes. C'est le reflet de notre solidarité, de notre vision commune pour l'avenir, et de notre engagement envers chaque citoyen. Elle est, en tout point, proche de vous et s'efforce chaque jour de le démontrer par ses actions.**



## Sécurité : Synergies et actions coordonnées au service des habitants

Au sein de l'ACHL, trois entités ont la charge régaliennne d'assurer la sécurité publique: le Centre de secours et incendie, l'État-major de conduite en cas de crises, et la Police intercommunale du Haut-Lac (PIHL). Bien que chaque service soit autonome avec ses propres responsabilités et domaines d'action, ils convergent vers un seul objectif: assurer la sécurité des résidents du Haut-Lac.

Ces services s'appuient sur des fondamentaux communs: la PRÉVENTION, qu'elle s'exerce au sein des écoles, lors des patrouilles sur la voie publique, ou au cours de séances de sensibilisation pour le grand public, L'INFORMATION À LA POPULATION,

cruciale pour garantir une vigilance collective et une réactivité optimale en situation d'urgence, et l'ACTION, qui se manifeste par des interventions rapides, précises et coordonnées en réponse à des incidents ou risques identifiés.

Ce numéro lève le voile sur les rouages, les collaborations interservices, et les challenges auxquels ces entités sont confrontées quotidiennement. La sécurité de notre région est le fruit d'une coordination étroite et de synergies opérationnelles.

Sous la houlette de la commission de sécurité de l'ACHL, ces trois services, malgré leurs spécificités, se complètent et travaillent de concert. Leur interaction garantit que le Haut-Lac demeure un espace où la tranquillité et la sûreté prévalent, pour le bien-être de tous ses résidents.

# Derrière l'uniforme : L'univers des acteurs de notre sécurité

## L'État-major de conduite du Haut-Lac : un rempart face aux situations extraordinaires

Quand les situations extraordinaires menacent le bien-être et la sécurité de la population, l'EMCR HL se dresse comme la première ligne de défense, prêt à gérer des risques variés allant des séismes aux dysfonctionnements de nos services essentiels.

### L'envergure des risques

L'EMCR HL ne néglige aucune menace. Que ce soit face aux séismes, aux crues du Rhône, aux cours d'eau latéraux, aux avalanches, aux feux de forêts, aux instabilités géologiques, aux accidents impliquant des matières dangereuses ou encore aux dysfonctionnements des réseaux essentiels comme l'eau potable ou l'électricité, l'EMCR HL est en première ligne pour gérer et coordonner une réponse. L'EMCR HL s'ancre fermement dans la loi sur la protection de la population et la gestion des situations particulières et extraordinaires (LP-PEX) de 2013. Ces textes assurent une coordination en situations d'urgence,

une transition fluide entre les circonstances normales et les circonstances extraordinaires, pour une protection adéquate de la population.

### Un État-major actif et dévoué

Composé de 24 membres, l'EMCR HL se réunit pour cinq journées de travail annuelles, visant à se mettre continuellement à jour en fonction des évolutions démographiques, des prescriptions légales et des menaces émergentes. Des séances de travail sont en outre spécifiquement organisées pour approfondir des dossiers particuliers. Tous ses membres, étant chacun doté de responsabilités spécifiques, ont aussi suivi une formation de base dispensée par le canton.

### Les DaNas, des informateurs clés

Sous cet acronyme se cachent des hommes et des femmes qui guettent sans relâche les dangers potentiels, offrant un aperçu précis des menaces. Cette surveillance en temps réel est essentielle pour permettre à l'État-major d'opérer de la plus efficace des manières.

### Collaboration et perspectives

Une collaboration a été établie avec le CSIHL et la PIHL, dont les chefs de services sont également membres de l'EMCR HL. Une synergie a été développée avec les États-majors des districts. Face à la montée des dangers et au déplacement des responsabilités du canton aux communes, le rôle de l'EMCR HL s'intensifie, et ses missions évoluent.



De gauche à droite; Pascal Schürmann, Chef de l'EMCR HL - Bruno Aeberhard  
Commandant-remplaçant du CSIHL - Eric Bressoud Chef de poste de la PIHL

## PIHL : Proximité et conciliation pour maintenir l'ordre et les liens sociaux

Dans une ère marquée par des changements rapides, la PIHL s'engage à maintenir la sécurité en privilégiant les liens avec la population. Cette force de proximité n'est pas seulement l'incarnation de l'ordre et du respect des lois, mais joue également un rôle essentiel dans le tissage du lien social au sein de la communauté.

### Des missions variées au service du bien commun

La première mission de la PIHL est vaste : garantir la sécurité et la tranquillité publiques, assurer la mise en application des lois fédérales, cantonales, et des règlements communaux, tout en protégeant les personnes et les biens. Les agents de la PIHL, souvent premiers intervenants lors d'accidents de la circulation, assurent une réponse rapide et efficace. La PIHL est également engagée dans des activités préventives, surtout en matière de sécurité routière, que ce soit auprès des plus jeunes dans les écoles ou via l'organisation d'actions de prévention. La collaboration entre les différents corps de police est

primordiale. Que ce soit avec la police cantonale valaisanne et vaudoise, la gendarmerie française ou les polices municipales avoisinantes, la PIHL mise sur une collaboration étroite, garantissant ainsi une réponse coordonnée et efficace à diverses situations, que ce soit dans l'activité quotidienne ou lors d'actions ciblées.

### L'humain au cœur de l'action

Avec l'augmentation démographique, les défis sociaux se multiplient. Consciente de cette réalité, la PIHL a évolué pour être davantage à l'écoute de sa communauté. Il ne s'agit plus seulement de faire respecter la loi, mais de chercher des solutions médiantes, de servir de

conciliateur et de première instance avant de faire appel au juge de commune.

Avec un effectif de 11 agents et d'une secrétaire, la PIHL s'adapte à la croissance démographique. L'ajout d'un douzième agent est prévu pour 2024. Cette évolution permettra non seulement d'améliorer la qualité des services offerts, mais aussi de renforcer la présence physique sur le terrain.

### Vers l'avenir

Face aux nouveaux enjeux, la PIHL envisage l'amélioration continue de son service de piquet, tout en cherchant des moyens de continuer à optimiser la collaboration interservices.

## CSIHL : la force de la milice au service de la sécurité publique

Guidé par son engagement sans faille, le Centre de Secours et Incendie du Haut-Lac (CSIHL) assure une gamme de missions variée. Qu'il s'agisse de la défense incendie, de répondre à des assistances techniques, de secourir personnes, animaux, environnement et biens, en plaine, en montagne ou en milieu aquatique, le CSIHL est toujours prêt à intervenir.

### La milice : cœur battant du CSIHL

L'essentiel de l'effectif du CSIHL est composé de miliciens, représentant 95% des 70 sapeurs. Ces volontaires dévoués garantissent une disponibilité constante, 24h/24, 365 jours par an. Néanmoins, le renouvellement de ces troupes représente un défi de

taille. Pour soutenir cette milice, en particulier durant la journée, le CSIHL compte sur 4 sapeurs-pompiers permanents. Leur mission principale englobe la formation, la gestion technique, l'administration, ainsi que l'entretien du matériel, et ils restent en appui et en suppléance de la milice pour les interventions.

### Évolution des interventions : expertise et technicité

En dix ans, le CSIHL a vu le nombre d'interventions augmenter, passant de 140 en 2013 à plus de 200 en 2023. Avec l'avènement de matériels de pointe, les interventions ont évolué. Si ces innovations nécessitent moins de mains sur le terrain, elles demandent en revanche une expertise accrue, une maîtrise technique approfondie et une formation continue.

La régionalisation, illustrée par la collaboration le SCVS (Sécurité Chablais Valais), est une étape clé. Elle permet

une formation commune pour près de 350 pompiers, avec entre 250 à 260 modules de formation annuels pour la région. Ce partenariat promeut aussi une mutualisation des ressources, comme l'achat groupé de camions, se traduisant par des économies significatives.

### Prévention : anticiper pour protéger

La prévention incendie est un autre axe majeur du CSIHL. Elle se manifeste par des actions dans les écoles, les communes, ou auprès des entreprises, assurant aussi bien de dispenser des connaissances de base au différents publics que de pouvoir bénéficier d'une vision optimale du terrain et des risques associés.

Depuis 25 ans, la section des jeunes sapeurs-pompiers, comprenant entre 20 et 25 membres façonne la relève. Aujourd'hui, 15% de l'effectif est issu de cette filière, avec certains ayant atteint la fonction d'instructeur fédéral.

## À vos agendas !

Le XX avril 2024, entre 10h et 17h  
Journée portes ouvertes des Services de sécurité du Haut-Lac

Plongez dans le quotidien de la Police, des Pompiers et de l'État-major.  
Au programme : visites guidées, animations et activités pour tous.



# 5 questions à

Patrick Ueberschaer

**Zoom sur l'une des cinq principales Commissions de l'association, avec son Président, Patrick Ueberschaer, qui est aussi Conseiller communal à Port-Valais. Pour lui, il est essentiel que les communes du Haut-Lac collaborent étroitement entre elles. Il éclaire les enjeux et les missions de cette commission, souvent méconnus du grand public, et nous expose les challenges futurs que l'ACHL devra relever en matière de finances.**



## **Pouvez-vous nous expliquer en quoi consiste la mission de la Commission de Gestion de l'ACHL ?**

Au sens large, la Commission a pour rôle de superviser la gestion et plus particulièrement les finances de l'ACHL. Composée de 7 membres (élus ou résidant dans l'une des quatre communes), son rôle est avant tout consultatif : elle veille au respect du budget et examine les comptes annuels de l'association, elle analyse l'allocation des ressources et la répartition effectuée entre les quatre communes et suit également l'évolution du coût de fonctionnement.

## **Comment se déroule le travail au sein de la Commission de Gestion ?**

Selon les statuts, la Commission de Gestion est tenue de se réunir deux fois par an au minimum, soit une fois pour le budget, puis une fois pour les comptes. Elle peut également se réunir en cas de besoin spécifique, pour la révision des statuts par exemple. Elle dispose également d'un droit de contrôle élargi, lui permettant de solliciter et convoquer toute personne dans l'organisation, si elle le juge nécessaire.

Lors du passage en revue des budgets, des investissements et des comptes, la Commission émet un avis sur la qualité des éléments analysés et formule des recommandations destinées à l'assemblée des délégués, qui peut, après délibération, prendre les mesures qui s'imposent.

La Commission travaille également en étroite collaboration avec le service des finances de l'association, qui lui fournit toutes les données financières nécessaires. Les chiffres sont présentés en commission, les écarts par rapport aux budgets ou aux comptes précédents analysés ; des demandes de clarification ou de modification sont, le cas échéant, adressées au comité de direction ou aux Commissions concernées.

## **Parlons finances. Quel est le budget global de l'ACHL et comment est-il réparti entre les différents services ?**

Le budget global pour 2024 est fixé à 6,3 millions de francs. Il se répartit

comme suit : 47% sont dédiés à la sécurité (feu / police), 41% à l'éducation (écoles / CO du Haut-Lac), 7% pour les questions sociales (curatelle / politique d'intégration), et quelques 5% restants pour l'administratif et les divers.

Le coût de fonctionnement est réparti entre les communes en fonction de clés de répartition spécifiques, selon le nombre d'habitants, en dehors de l'éducation, où la répartition se fait en fonction du nombre d'élèves inscrits par commune.

## **Face aux enjeux actuels, quels sont les principaux défis que l'association des Communes du Haut-Lac aura à relever dans les prochaines années ?**

L'ACHL est en mouvement perpétuel depuis sa création en 2018 : elle doit adapter son objectif de développement à l'évolution démographique, mais aussi à un cadre légal de plus en plus exigeant. Afin de pouvoir continuer à offrir un service de qualité à la population, son principal challenge est aujourd'hui de trouver un niveau de développement optimal adapté à la réalité financière des quatre communes.

## **Étant également en charge des finances au Conseil communal de Port-Valais, comment pensez-vous que cette expérience influence votre fonction au sein de l'ACHL ?**

Ayant cette double casquette, je pense bien sûr aux intérêts de ma commune, mais veille également aux besoins de la communauté et à la raison d'être de l'association. Il est important de rappeler que la création de l'ACHL a externalisé le processus de décision relatif aux thématiques intercommunales qui l'occupent. De par ma fonction, je constate à quel point les synergies et partages d'idées qu'une telle association peut amener sont précieux, et dirais que cette intercommunalité a le potentiel de prendre à l'avenir une dimension encore plus importante.